CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012
du GDSA de l'Ardèche

Président	BINON Pascal (Spécialiste Apicole) Chabrière - 07130 TOULAUD pascal.binon@orange.fr	04.75.40.22.86 06.08.92.26.67
Vice-président :	PELLET Jacques Rue de la Gloriette Nord - 26100 ROMAN	04.75.70.14.78
Secrétaire :	ALLAMEL Frédéric Les ferriers - 07120 GROSPIERRES	04.75.35.90.07
Secrétaire adjoint	FLEURY Olivier 1123 av Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39
Trésorier :	DIEL Jean-Pierre 66 Rue Barthélémy Roux 07500 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22
Trésorier .adj.	ARMAND Daniel --- lieu dit « Plan de lage » 07700 St. MARCEL D'ARDECHE	04.75.98.71.37
Membre	BORIE-CALLOT Françoise GADRET- LABEAUME - 07260 ROSIERES	04.75.39.90.79
Membre	RUSCAK Stéphane Quartier Roqua 07200 AUBENAS	06 61 77 46 45
Membre	VERT Jean Louis Quartier Brugiere 07200 VOGUE	04.75.37.76.81
Membre	TEISSIER Guillaume (Spécialiste Apicole) Le Village 07460 ST SAUVEUR DE CRUZIERES guillaume.agentsanitaireapicole07@orange.fr	09 62 23 11 22
Membre de droit:	(Assistant Sanitaire Départemental de l'Ardèche) BARBANCON J.M. , docteur vétérinaire 5 jardin du BARRAL, 26160 PUYGIRON	09.71.40.90.32
Membre de droit:	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (DDCSPP)	04.75.66.53.50
Présidents D'honneur	Luc Tauleigne et Henriette Colenson	

Vérificateurs des comptes du GDSA.07 en 2012:
Mr Jacques CHABANIS et Mr Yves BODY

G.D.S.A.-07
JANVIER 2013

Le Conseil du GDSA vous souhaite
les Meilleurs Voeux pour 2013 et
une Bonne Année Apicole

EDITORIAL

Oublions 2012 ! Ce ne fut pas une année favorable à l'apiculture : froid tardif, printemps capricieux, miellée courte. Il fallait avoir des colonies fortes, placées au bon endroit, au bon moment pour espérer effectuer une récolte correcte.

Une étude réalisée en Drôme (D.E.C.L.I.C.) montre que le réchauffement climatique est beaucoup plus rapide que prévu. L'évolution se fait vers des étés de plus en plus chauds et secs, des hivers moins marqués, surtout en altitude, des printemps irréguliers, vers un climat méditerranéen semi aride au sud. A l'avenir, il faudra veiller à disposer d'abeilles bien adaptées à ces conditions difficiles. Elles devront bien gérer les périodes de pénurie, ne pas être trop dépendantes de l'apiculteur pour les provisions hivernales. Ca tombe bien, les colonies qui ne développent pas en permanence d'importantes surfaces de couvain sont aussi moins sensibles aux varroas et probablement aux pathologies favorisées par les carences alimentaires. Notre stage « élevage de reines » peut vous aider à commencer ce travail de sélection.

En 2013, devrait se mettre en place la nouvelle organisation sanitaire. Cela se fera sous l'autorité du préfet de région. Les MRC et MDO seront remplacées par les dangers sanitaires de 1ère, 2ème, 3ème catégorie, non encore clairement désignés. Le frelon asiatique vient d'être classé en danger sanitaire de 2ème catégorie. D'ici notre assemblée générale nous saurons plus précisément ce que cela implique.

En attendant de vous retrouver nombreux le 18 février, nous vous souhaitons une très bonne année apicole, une très bonne santé, à vous, vos proches et à vos abeilles

Pascal Binon

INFORMATIONS

ASSURANCES DES RUCHES PAR GROUPAMA

1°option :
Responsabilité Civile + Protection Juridique reste à **0.15 €** par ruches et par an.
2°option :
(La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique) + Dommages : **2.01 €** par Ruches et par an.
NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.
Contrat (Suite du N°11260337 D) Tél 0 820 207 207 service CHEPTEL SUD GROUPEMENT APICOLE.

RUCHER MAIRIE DE GUILHERAND GRANGE 07

Dans le cadre de la convention établie avec la Mairie selon laquelle nous apportons notre appui technique pour le suivi du Rucher pédagogique, nous avons poursuivi notre action en 2012. La récolte un peu inférieure à l'an dernier en raison du printemps capricieux a été mise en pots de 125 g par un façonnier. *Près de 800 pots ont ainsi été distribués aux enfants des écoles*. Cette action permet aux enfants d'apprécier le miel, et donne l'occasion de les sensibiliser au rôle de l'abeille et de la biodiversité.
Appréciant les efforts que fait le GDSA dans le cadre de son Rucher Ecole, **le Maire et son Conseil ont voté une subvention de 1000 €** pour soutenir nos actions de formation. Qu'ils en soient remerciés.
Les acteurs de ce partenariat-convention sont : Pascal BINON et Jean-Pierre Diel

CONSEIL GENERAL DE L'ARDÈCHE

Nous avions déposé auprès du Conseil Général une demande de subvention afin de réduire pour nos adhérents le coût des traitements. Ceci comme en bénéficient plusieurs départements. Il nous a été répondu que les finances du Conseil ne le permettaient pas. **Cependant il nous a été attribué une subvention de 750 euros,** en augmentation sur l'an dernier pour nous aider à assumer le coût du PSE. Nous remercions donc vivement le Conseil Général pour cette aide bienvenue.

LE RECYCLAGE DES LANIÈRES

Dans le cadre du renouvellement du PSE, nous sommes dans l'obligation d'organiser le retraitement des lanières usagées. Ces dernières ne doivent pas être éliminées parmi les déchets ordinaires car elles contiennent de l'amitraz. Vous devez les restituer correctement emballées soit lors de notre Assemblée Générale, soit lors du retrait des médicaments.

TAXE ECO-EMBALLAGE

Rappelons que tout apiculteur qui vend du miel est assujetti à cette taxe de 0.03 euros par ruche. Soucieux de vous permettre d'assumer ce règlement, nous sommes en mesure d'assurer cette collecte que nous verserons globalement et gracieusement pour vous. Nous reconduisons cette opération. Alors, si vous vendez du miel et êtes susceptibles d'être assujettis, portez sur le bulletin d'adhésion votre nombre de ruches. Pour 2013 le GDSA prendra à nouveau en charge son coût.

composition des miels : acides organiques, sels minéraux, esthers, alcools, tanins, mais principalement des sucres (80%). Le décret du 30 juin 2003 en fixe les normes : glucose + fructose 60% maximum, saccharose au maximum 5% mais des exceptions : miels de miellat, au minimum 45% de fructose + glucose, miels d'acacia et luzerne maximum 10% de saccharose, miel de lavande, bourrache maximum 15% de saccharose.
Le pouvoir rotatoire : le glucose et le saccharose dévient la lumière à droite. Le fructose à gauche. L'hydrolyse du saccharose conduit à un mélange glucose fructose et en modifie le pouvoir rotatoire de la droite vers la gauche (sucre inverti).

Pouvoirs rotatoires des miels : acacia, châtaignier -17°, thym -20°,sapin, +14°,…
La solubilité dépend de la température et du seuil de sursaturation des sucres (fructose à 78.9%, glucose à 47.2%, saccharose à 66.7%,…) La cristallisation d'un miel va donc dépendre de sa composition en sucres, de son humidité et de la température de stockage et sera influencée par la présence de cristaux primaires. Un miel riche en fructose ne cristallisera pas (acacia) alors qu'un miel plus riche en glucose cristallisera rapidement (colza). La faible teneur en eau rend le miel plus visqueux, ce qui contrarie la cristallisation.
Paul SCHWEITZER nous a mis en garde concernant les sirops de nourrissement qui contiennent de l'amidon, indigeste pour les abeilles et dont la présence dans les miels témoigne d'un usage excessif.

Etait-ce l'hypoglycémie qui nous guettait en fin de matinée ? Nous avions quelques difficultés pour suivre
les explications de Paul SCHWEITZER… Toujours est-il que les sucres, qu'ils soient lents ou rapides ont été beaucoup plus faciles à assimiler au restaurant collectif du Pradel ! Il faut bien que les molécules passent par l'estomac avant d'arriver au cerveau , … !

Nous avons tous rajeuni en nous replongeant dans l'ambiance du lycée ou de la fac… Avec toutes les connaissances acquises lors de cette journée, nous serons encore plus admiratifs du travail de nos abeilles et apprécierons d'autant plus notre miel. Peut-être même arriverons nous à en éviter les défauts classiques de présentation, cristallisation et conservation ?

Un compte rendu complet de la journée peut vous être fourni sur simple demande de votre part.

ASSEMBLEE GENERALE 2013

Le lundi 18 février 2013
Domaine Olivier de Serres-Mas du Pradel
07170 MIRABEL (parking gratuit)

9H00 accueil (formalités, inscription, cotisations, café)

9H30 Assemblée Générale du G.D.S.A. 07

Ordre du jour :

Rapport moral du président.
Approbation du compte rendu de l'A.G. précédente.
Compte rendu financier de l'exercice 2012.
Avis des vérificateurs aux comptes, approbation, quitus.
Compte rendu du rucher école 2012.
Election des membres du Conseil d'Administration.
Désignation des vérificateurs aux comptes.

Intervention de la DDCSPP :
- situation sanitaire en Ardèche
- la nouvelle organisation sanitaire, le nouveau classement des maladies.
- la loque américaine, cadre réglementaire.

Intervention du GDS multi espèces : importance de la déclaration de ruches pour le suivi sanitaire.

Intervention du Dr Jérôme PLENAT, vétérinaire conseil.

12H30 repas

14H30 à 16H30 : Intervention de Jean Marie BARBANCON, Assistant Sanitaire Départemental.
La loque américaine :
Mieux la connaitre. La diagnostiquer précocement. Comment y remédier? Les bonnes pratiques apicoles préventives.

CALENDRIER 2013

Du RUCHER ECOLE
Mas du Pradel , Domaine Olivier de SERRE
07170 MIRABEL

Mois	Dates et horaires
Février	Samedi 23 (de 14h à 17h);
Mars	samedi 9 ; mardi 19 et samedi 30 (de 9h30 à 17h)
Avril	mardi 9 et samedi 20 (de 9h30 à 17h)
Mai , initiation	vendredi 3; mardi 14 (de 9h30 à 17h)
Mai , Juin(4 Journées) élevage des reines	samedi 11; samedi 18 (de 9h30 à 17h) jeudi 30, samedi 1er Juin (de 9h30 à 17h)
Juin	mardi 11 et le samedi 22 (de 9h30 à 17h)
Juillet	samedi 20 (récolte du miel) (de 9h30 à 17h)
Aout	samedi 03 (de 9h30 à 17h)
septembre	mardi 17 (de 9h30 à 17h)

Le cours d'élevage des reines s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole et une bonne vue. Ce cours à pour objectif de donner à chacun la possibilité d'élever ses reines et de récolter la gelée royale.

Le cours d'initiation est déjà complet cette année 2013(Complet)
Cette initiation s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs qui souhaitent perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.
Les cours en salle puis la mise en pratique au rucher école permettent à chacun d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un rucher.
Renseignements et inscription aux cours auprès de :
Mr Pascal BINON..Tél: …04.75.40.22.86 ou 06.08.92.26.67

Ce calendrier de date des cours, permet aux apiculteurs qui souhaitent exposer un problème ou rencontrer une personne du GDSA-07, ou encore acheter des cadres et des hausses DADANT, de s'y référer.

Compte rendu de la journée de formation du 05/11/2012

Cette année encore, la grande salle du Domaine du Pradel était pleine pour notre traditionnelle journée de formation automnale.
Nous avions invité Paul SCHWEITZER directeur du CETAM (Centre d'Etude Technique Apicole Moselle Lorraine) pour nous parler des caractéristiques du miel.
Le décret du 30/06/2003 définit le miel ; il doit être produit par l'espèce Apis Mellifera. Son origine doit être botanique, principalement à partir du nectar (20 à 80% d'eau) qui contient au moins 3 sucres en proportions variables : le saccharose, le glucose et le fructose ou du miellat produit par l'intermédiaire d'un insecte qui rejette les résidus sucrés qu'il n'a pu assimiler.
La composition moyenne des miels est 17.2% d'eau, 37% de fructose, 30% de glucose, 2% de saccharose, 8% de maltose, 2% de sucres supérieurs, 4% de divers autres sucres.

Les risques d'altération du miel :
Liés à l'humidité : dans la ruche, le taux d'humidité du miel est dépendant de l'humidité extérieure, de l'intensité de la miellée et des possibilités de ventilation. Ce taux d'humidité doit être contrôlé lors de l'extraction qui doit être effectuée en atmosphère sèche.
Au dessus de 20% d'humidité le risque de fermentation du miel est toujours possible. Un taux de moins de 17% évite ce risque.
Liés à la chaleur : Avec le temps, les miels se dégradent. Ce vieillissement se mesure au taux d'HMF (Hydro Methyl Furfural) ; ce taux doit être inférieur à 40mg/kg. Ce vieillissement est accéléré par des températures de stockage élevées ou irrégulières et par l'acidité : le miel de lavande est de ce fait plus fragile que le miel de châtaignier, par exemple. Il faut en tenir compte lors du choix de la DLUO.

A 20°C, un miel sans défaut peut se conserver de 2 à 4 ans.(l'usage est de fixer la DLUOà 2 ans)
Autre témoin du vieillissement du miel : l'activité diastasique, liée à la dégradation des enzymes. Le miel de lavande est pauvre en enzymes (il est peu travaillé par les abeilles) alors que les miels de miellat en contiennent beaucoup (travail de l'insecte piqueur suceur et celui des abeilles).
La quantité d'enzymes diminue avec le temps et la dégradation du miel.

ELECTION GDSA

Vous voulez rejoindre le conseil d'administration du GDSA 07. Remplissez et envoyez au Président Pascal Binon avant le 08 Février 2013.
(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2012)

Nom,Prénom.....
Demeurant à.....
….....
Tel:.....
Courriel:.....
Motivations et Compétence:.....
….....
Souhaite faire partie du Conseil d'administration du GDSA de l'Ardèche, et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée générale du 18 février 2013.
Ecrire « lu et approuvé », dater et signer

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le samedi 23 février de 9H30 à 12H00

N'hésitez pas à nous rejoindre.

ACHATS GROUPES

(Prix sans changement)Nous poursuivons nos contact avec le CAT qui nous fabrique les cadres et hausses. Vous pouvez vous approvisionner au local du Rucher école les jours d'ouverture, où lors de l'AG. : Cadres Dadant : hausses où corps à 0.85 €. Les hausses à 11 €.Pour plus de détail, contacter: Jacques PELLET 04 75 70 14 78

BON DE COMMANDE DE MÉDICAMENTS
A RENVOYER AVEC LE BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, Prénom ……..
Adresse ……...
Code postal , Ville ……...
Votre N° de téléphone (pour vous prévenir)..……
Votre adresse internet (pour vous prévenir) ……
Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 ……
Votre Nombre de ruches
J'adhère gratuitement (ou je renouvelé gratuitement mon adhésion) pour 2013 au Programme Sanitaire d'Élevage (P.S.E.)
Date et Signature : ……...

LIVRAISON DES MEDICAMENTS LE 18/02/2013
Une autre commande aura lieu en mai pour une livraison fin juillet.

A la livraison des médicaments , APPORTEZ votre registre d'élevage. une ordonnance signée du vétérinaire conseil vous sera remise. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage

Nota: Adhérer au P.S.E. et le signer, , signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M.
-et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage (posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet. Ou consultables à la livraison.)

A CONSERVER

ANNEE 2013		**Retrait le 18 février 2013**
Médicament	Quantité	Prix unitaire
1 Étui APIVAR (un étui permet de traiter 5 ruches dadant)		**22,50€**

ADHESION G.D.S.A. Pour 2013: Cotisation: elle donne droit aux tarifs préférentiels sur: les abonnements des revues, les assurances, les cours, les médicaments.	18 €
Quantité **Prix a l'unité** **Etui APIVAR** **22.50€** **RUCHER ECOLE** : initiation Cours au Pradel (sans élevage de reines), **110€**:	
Élevage de Reines au Pradel (conseillé après la 1° année) 8**0€** (4 journées en mai)	
COTISATION ASSURANCE : Garanties Responsabilité civile(RC)+protection juridique(PJ) (**0,15 €** x ……. Ruches) **OU** Garanties RC+PJ+Dommages (**€ 2,01** x ….. Ruches) Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. **Détail des garanties adressé par mail sur demande.**	
Taxe éco-emballage (0,03€..x …….Ruches)	
ABONNEMENTS :	
Santé de l'Abeille **17,00 €** pour 6 numéros	
Abeilles et Fleurs 25**,00 €** pour 11 numéros	
L'abeille de France **24,00 €** pour 12 numéros	
Carnet d'Élevage **2,50 €** l'unité	
REPAS AG 18/02/2013 L'unité 12,50€ X.....=	
Additionner les montants des lignes **TOTAL**	
VOTRE NOM et Prénom:	
ADRESSE : **Nombre de ruches :**	
Votre adresse « E-MAIL » :	

Pour votre règlement, Remplir le chèque à l'ordre du GDSA Ardèche
Que vous adresserez au Trésorier : **Mr . Jean-Pierre DIEL**
66 Rue Barthélémy Roux
07500 GUILHERAND-GRANGES

BON POUR POUVOIR

Assemblée Générale du GDSA de l'Ardèche

Le 18 FEVRIER 2013 au PRADEL

Je,soussigné M.....

Adresse.....

Donne pouvoir à.....pour voter en mon nom,

lors de l'AG du GDSA le 18 Février 2013.(Cotisation à Jour)

Ecrire « Bon pour pouvoir » dater et Signer

A envoyer au président du GDSA 07 ou au Trésorier qui transmettra

BON DE COMMANDE DES REPAS

A renvoyer au GDSA avant le 25 Janvier 2013

Nom.....

Adresse.....

Nombre de personnes:

Prix du repas: 12,50€X..... =.....

Date …..... Signature

Attention, le nombre de repas est limité.